

**La Société pour la prévention de la cruauté  
envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**États financiers  
au 31 décembre 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 18

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de  
La Société pour la prévention de la cruauté  
envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 31 mars 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Résultats**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Dons et autres contributions (note 4)	<b>2 252 446</b>	1 323 156
Campagnes de souscription (note 4)	<b>1 673 236</b>	2 098 340
Legs	<b>959 269</b>	1 753 665
Produits d'opérations	<b>3 103 252</b>	2 850 993
Produits nets de placements non affectés	<b>75 166</b>	34 045
	<u><b>8 063 369</b></u>	<u>8 060 199</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	<b>4 897 876</b>	4 245 695
Coûts d'opérations	<b>1 677 656</b>	1 291 397
Publications, promotions et dépenses de levées de fonds	<b>186 602</b>	217 089
Coûts des campagnes de souscription et frais de legs	<b>906 373</b>	958 261
Honoraires professionnels	<b>170 728</b>	117 503
Intérêts et frais bancaires	<b>95 397</b>	104 109
Intérêts sur la dette à long terme	<b>42 027</b>	71 295
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>118 227</b>	103 411
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	<b>5 486</b>	5 486
	<u><b>8 100 372</b></u>	<u>7 114 246</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u><b>(37 003)</b></u>	<u>945 953</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

---

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>6 177 357</b>	5 231 404
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(37 003)</b>	945 953
Solde à la fin	<b><u>6 140 354</u></b>	<b><u>6 177 357</u></b>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(37 003)</b>	945 953
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	<b>(41 654)</b>	
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>118 227</b>	103 411
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	<b>5 486</b>	5 486
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	<b>(1 335)</b>	
	<u>43 721</u>	1 054 850
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<b>(155 178)</b>	(361 124)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>(111 457)</b>	693 726
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(143 421)</b>	(341 491)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(198 000)</b>	(573 000)
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	<b>(452 878)</b>	(220 765)
Encaisse au début	<b>3 422 551</b>	3 643 316
Encaisse à la fin	<b>2 969 673</b>	3 422 551

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Situation financière**

au 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 969 673	3 422 551
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances (note 6)	1 454 030	1 213 951
Stocks	28 181	16 759
Frais payés d'avance	39 974	67 000
	<u>4 491 858</u>	<u>4 720 261</u>
Long terme		
Terrain détenu à des fins de revente	12 000	12 000
Immobilisations corporelles (note 7)	3 050 971	2 997 926
Placements	99 876	58 222
Placements restreints (note 8)	825 445	723 284
	<u>8 480 150</u>	<u>8 511 693</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	770 253	700 956
Tranches de la dette à long terme échéant à moins de un an		
Autre	198 000	42 000
Sujette à renouvellement		767 000
	<u>968 253</u>	<u>1 509 956</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 11)	507 582	89 096
Apports reportés liés à des placements restreints (note 8)	825 445	723 284
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12)	26 516	
Apport reporté afférent au terrain détenu à des fins de revente (note 13)	12 000	12 000
	<u>2 339 796</u>	<u>2 334 336</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<u>6 140 354</u>	<u>6 177 357</u>
	<u>8 480 150</u>	<u>8 511 693</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur



# **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)**

## **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme a été constitué le 5 avril 1869 en vertu de la Loi 32 Victoria, chapitre 81, puis modifié par le chapitre 97, Élisabeth 10-11, le 6 juin 1962 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission générale de l'organisme est de prévenir la cruauté envers les animaux.

### **2 - MODIFICATION COMPTABLE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

Aussi, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4432 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4434. Le chapitre 4434 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des actifs incorporels.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

## **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)**

### **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où son engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures important pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services.

De plus, une entreprise qui produit de la nourriture pour animaux approvisionnait gratuitement la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Le montant d'apport sous forme de fournitures reçu en 2019 représente une juste valeur de 85 600 \$ (65 850 \$ en 2018). De plus, une autre entreprise qui vend divers produits pour animaux approvisionne gratuitement l'organisme en litière pour chats. La juste valeur des apports reçus sous forme de fournitures représente 5 563 \$ (8 388 \$ en 2018), montant pour lequel un reçu d'impôt a été délivré.

##### *Produits d'opérations*

Les produits d'opérations sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients ou que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)**

### **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Produits nets de placements*

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'inclure dans la variation nette de la juste valeur les autres produits de placements.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements restreints qui sont évalués à la juste valeur.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats dans un poste distinct.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)  
Notes complémentaires  
au 31 décembre 2019**

---

**3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

**Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

**Actifs détenus à des fins de revente**

Les actifs détenus à des fins de revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

*Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Bâtiment	5 %
Mobilier et équipement	20 %

*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

**4 - APPORTS**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Dons et autres contributions		
Particuliers	1 777 911	1 306 825
Entreprises	154 670	139 570
Organisme sans but lucratif apparenté (note 14)	200 000	
Autres organismes sans but lucratif	119 865	(123 239)
	<u>2 252 446</u>	<u>1 323 156</u>
Campagnes de souscription		
Particuliers	1 643 485	2 080 274
Entreprises	19 451	15 966
Autres organismes sans but lucratif	10 300	2 100
	<u>1 673 236</u>	<u>2 098 340</u>

**5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances	(240 079)	(334 248)
Stocks	(11 422)	13 669
Frais payés d'avance	27 026	(6 828)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	69 297	(33 717)
	<u>(155 178)</u>	<u>(361 124)</u>

**6 - COMPTES CLIENTS, LEGS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Autres (a)	510 582	410 737
Fondation SPCA Montréal	208 858	
Taxes de vente à recevoir	113 084	35 214
Legs à recevoir	621 506	768 000
	<u>1 454 030</u>	<u>1 213 951</u>

(a) Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 1 412 \$ (1 412 \$ au 31 décembre 2018). Aucune perte de valeur valeur afférente aux comptes clients n'a été comptabilisée pour l'exercice (1 412 \$ en 2018).

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

**7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

			<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 510 000		1 510 000	1 510 000
Bâtiment (a)	1 772 898	509 930	1 262 968	1 196 924
Mobilier et équipement	1 172 544	894 541	278 003	291 002
	<u>4 455 442</u>	<u>1 404 471</u>	<u>3 050 971</u>	<u>2 997 926</u>

(a) Au cours de l'exercice, des travaux ont été effectués afin d'améliorer la réception et la boutique de l'organisme. La juste valeur de ces travaux s'élève 42 351 \$, mais l'organisme n'a déboursé que 14 500 \$. L'écart entre la juste valeur des travaux et le montant déboursé par l'organisme, soit 27 851 \$, a été réglé par une entreprise qui vend divers produits pour animaux. Ce montant est présenté à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12).

**8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS LIÉS À DES PLACEMENTS RESTREINTS**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	723 284	772 955
Variation nette de la juste valeur des placements restreints	102 161	(49 671)
Solde à la fin	<u>825 445</u>	<u>723 284</u>

En 1991, l'organisme a reçu un legs qu'il ne pourra pas utiliser avant 99 ans. Tout au long de cette période, ce legs sera investi par un courtier en placements dans des fonds de gestionnaires réputés. L'organisme comptabilise ainsi ces placements restreints à la juste valeur et la contrepartie est comptabilisée comme un apport reporté.

Les produits nets de placements, excluant la variation nette de la juste valeur et déduction faite des frais de gestion et d'impôts générés par ces placements restreints, sont versés à chaque trimestre à l'organisme et sont comptabilisés dans les produits d'apports provenant de legs. En 2019, les produits d'apports provenant de legs issus de cette succession ont été de 12 333 \$ (9 500 \$ en 2018).

En 2090, les placements n'auront plus aucune restriction et l'apport reporté sera comptabilisé dans les produits d'apports provenant de legs de cet exercice.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

**9 - FACILITÉ DE CRÉDIT**

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant maximum autorisé de 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 3 % (6,95 %; 6,95 % au 31 décembre 2018) et renégociable en juin 2020. Le montant maximum autorisé est toutefois limité à 75 % des comptes clients canadiens admissibles, moins le montant des créances prioritaires à la présente marge, incluant notamment les retenues à la source et les taxes de vente à payer. Au 31 décembre 2019, aucun montant n'est utilisé.

**10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>340 683</b>	310 459
Salaires et vacances à payer	<b>340 425</b>	308 594
Charges sociales à payer	<b>54 879</b>	36 201
Autres	<b>34 266</b>	45 702
	<u><b>770 253</b></u>	<u>700 956</u>

**11 - DETTE À LONG TERME**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, 4,95 % (5,5 % au 31 décembre 2018), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, échéant en 2023, garanti par une hypothèque de 936 000 \$ sur le bâtiment et une hypothèque de 936 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme (a)	<b>305 500</b>	383 500
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, 4,95 % (5,5 % au 31 décembre 2018), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, échéant en 2023, garanti par une hypothèque de 780 000 \$ sur le bâtiment et une hypothèque de 780 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme (b)	<b>305 500</b>	383 500
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 325 000 \$, 4,48 % (6,5 % au 31 décembre 2018), remboursable par mensualités de 3 500 \$ plus les intérêts, échéant en octobre 2022, garanti par une hypothèque de 504 000 \$ sur le bâtiment et une hypothèque de 504 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme (b)	<b>118 500</b>	160 500
Coûts de transaction (c)	<b>(23 918)</b>	(29 404)
	<u><b>705 582</b></u>	<u>898 096</u>

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)**  
**(au service de la province de Québec)**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2019

**11 - DETTE À LONG TERME (suite)**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Tranches échéant à moins de un an		
Autre	198 000	42 000
Sujette à renouvellement		767 000
	<u>198 000</u>	<u>809 000</u>
	<u>507 582</u>	<u>89 096</u>

- (a) En vertu de la convention d'emprunt, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives. L'organisme s'est notamment engagé à maintenir un ratio de couverture du service de la dette de 1,15; l'organisme est en défaut relativement au respect de ce ratio. Après la fin de l'exercice, l'organisme a obtenu une exonération de l'institution financière renonçant au rappel de la dette jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- (b) En vertu de ces ententes, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 décembre 2019, les clauses restrictives sont respectées.
- (c) Les frais liés à l'obtention des dettes à long terme sont de l'ordre de 57 292 \$ et sont amortis sur une base linéaire sur la durée des emprunts pour lesquels ils ont été engagés.

Les versements en capital estimatifs au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2020	198 000
2021	198 000
2022	190 500
2023	143 000
	<u>729 500</u>

**12 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Bâtiment (note 7 (a))	27 851	
Amortissement cumulé	(1 335)	
	<u>26 516</u>	<u>—</u>

**13 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AU TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE REVENTE**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Terrain détenu à des fins de revente	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>



## **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)**

### **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

---

#### **14 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, l'organisme a obtenu des services professionnels d'une firme d'avocats dont un des associés est un des administrateurs de l'organisme. Les services reçus au cours de l'exercice représentent 11 604 \$ (7 546 \$ en 2018) et aucun montant n'est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (aucun au 31 décembre 2018).

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un don de la Fondation SPCA Montréal d'un montant de 200 000 \$ (aucun en 2018), ce montant est inclus dans les comptes clients en fin d'exercice. Le don a été encaissé en février 2020.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

#### **15 - RISQUES FINANCIERS**

##### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les legs à recevoir et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

##### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement.

##### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements portant intérêt et les emprunts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

##### *Risque de prix autre*

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

**16 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant entre août 2020 et septembre 2024, à verser une somme de 134 282 \$ pour des véhicules, de l'équipement, des services ménagers et de l'entretien. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
2020	61 408
2021	27 875
2022	20 132
2023	16 043
2024	8 824

**17 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

Après la fin d'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

**18 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.